

> Le MAINTIEN EN EMPLOI

Un accompagnement personnalisé
pour prévenir le risque d'inaptitude



Vous souhaitez donner
plus de chances de réussite
à la reprise de vos salariés

Vous avez **besoin de préserver**
leurs compétences, leur savoir-faire
pour obtenir **un gain de productivité**

Vous veillez à **la santé, la sécurité**
de vos salariés
et cherchez à respecter
vos obligations d'emploi
de travailleurs handicapés

Vous voulez **réduire**
les coûts supplémentaires
liés aux AT/MP

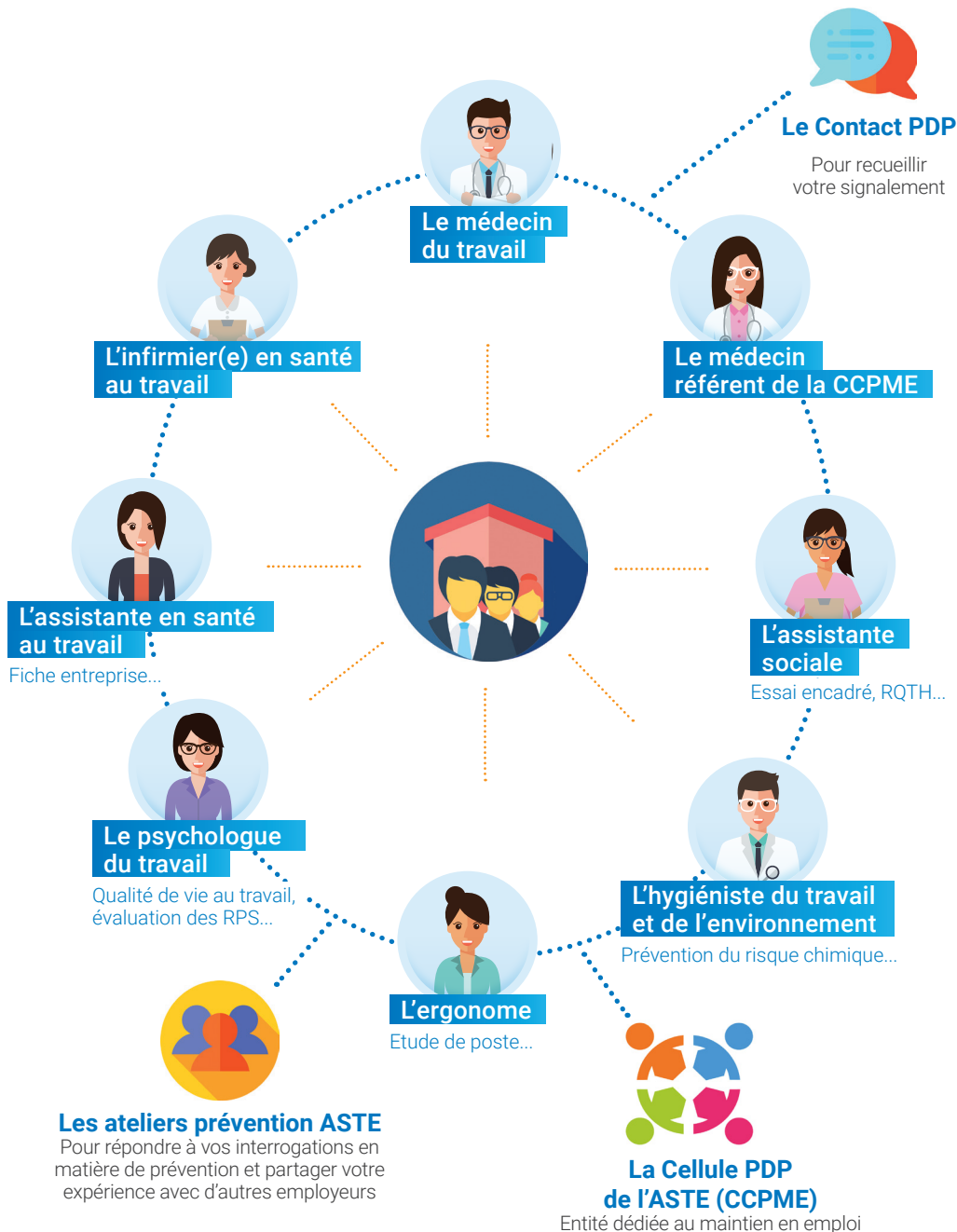
Vous désirez **améliorer**
le climat social
l'image de votre entreprise
et éviter les contentieux

Mettez en place des actions de prévention
accompagné par nos équipes pluridisciplinaires



Tous ensemble, tous concernés

Pour une prévention adaptée à votre entreprise





La Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME)

Sur orientation décidée par le médecin du travail

gratuit et confidentiel

Afin de lutter contre le risque de désinsertion professionnelle, l'ASTE a créé la CCPME, composée d'experts en PDP*, qui :

- conseille l'employeur dans ses obligations de maintien dans l'emploi et coordonne les actions avec les partenaires
- anticipe le risque d'inaptitude
- permet aux salariés de conserver un projet professionnel et un emploi compatible avec leur état de santé
- diminue les incertitudes, les doutes et les peurs en l'avenir.



La psychologue du travail

Accompagne la réflexion de votre salarié pour un changement d'orientation professionnelle (bilan de compétences, VAE, formation...)



L'ergonome

Réalise les études de poste et propose des aménagements qui respectent l'état de santé de votre salarié.



Entreprise
et salarié

**CAP
EMPLOI**

* Prévention de la désinsertion professionnelle



L'assistant(e) social(e)

Guide le salarié dans ses démarches administratives (droit du travail, RQTH, essai encadré...). Elle l'informe et le conseille.



Le médecin référent de la CCPME

Propose un temps d'écoute à votre salarié pour aborder sa situation

Ces professionnels **partagent** leurs savoir-faire pour trouver des **solutions concrètes** et gagner un **temps précieux** en s'associant aux acteurs du **réseau du maintien en emploi** (AGEFIPH, Cap Emploi, Assurance Maladie, MDPH...)



La visite de pré-reprise : une étape clé pendant l'arrêt



**Des possibilités existent,
demandez-les :**

Pendant l'arrêt :

- Rdv de liaison
- temps partiel thérapeutique / travail léger
- essai encadré
- bilan de compétence / VAE / CPF
- étude de poste
- formation courte durée
- RQTH
- accompagnement du service social
- CCPME

et / ou

A la reprise :

- étude de poste pour aménagement, adaptation
- proposition de reclassement
- CRPE
- formation pour faciliter le reclassement
- ESCAVIE
- CPF
- CAP EMPLOI



Signaler un risque de désinsertion professionnelle

Pour conserver une dynamique d'emploi

Nous mettons à votre disposition une **procédure d'alerte précoce et confidentielle**.

Un salarié rencontrant un problème de santé peut à tout moment se trouver en difficulté pour poursuivre dans de bonnes conditions son activité professionnelle, **avec le risque d'être déclaré inapte à son poste**.

Que vous soyez employeur ou salarié, représentant de salariés ou partenaire, vous pouvez signaler cette situation à risque à l'aide de la **fiche de repérage d'un risque de désinsertion professionnelle**, disponible sur notre site internet, ou directement par mail à : contactpdp@santetravailessonne.fr

www.santetravailessonne.fr



ASTE - juin 2024

Votre signalement, **envoyé au contact PDP** de l'ASTE, **sera transmis dans les plus brefs délais au médecin du travail** en charge du suivi du salarié, pour décider des suites à donner à votre demande.



Siège social - 22, rue Lavoisier - ZAC de Montvrain
91540 MENNECY - **01 60 88 83 83**